

FLASH EDT

22/09/16

Tableau de bord de l'emploi dans les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux pour l'année 2015

Les tableaux de bord des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers sont actualisés chaque année dans le cadre de la convention de transmission de données statistiques relatives aux indicateurs économiques et sociaux du 20 février 2015 entre la FNEDT et la CCMSA. La FNEDT a reçu début août les fichiers de l'année 2015 et les a analysés. Pour la première fois depuis 2004, le nombre de salariés dans les entreprises de travaux agricoles a reculé entre 2014 et 2015. Le secteur a perdu 879 salariés en nombre de travailleurs permanents et occasionnels. Le nombre d'ETA recourant aux TO DE a reculé entre 2014 et 2015 de 3665 à 658 entreprises. Le nombre de salariés « TO DE » exonérés de charges sociales s'est effondré entre 2014 et 2015 de 45 089 à 2638 contrats.

La loi de finances pour 2015 a supprimé depuis le 1er janvier 2015 l'exonération de charges sociales pour les salariés saisonniers TO DE des entrepreneurs de travaux agricoles pour favoriser selon le MAAF l'emploi permanent. EDT a dénoncé la suppression de cette exonération qui pénalise les exploitants agricoles qui recourent à la prestation de services et qui fait reculer l'emploi en ETA avec 2 euros de l'heure de plus et favorise la robotisation, la sélection des saisonniers et l'abandon de marchés.

Le MAAF a argumenté que la suppression de l'exonération TO DE était « compensée » par le CICE et le PRS. Manifestement, ce n'est pas le cas au vu des résultats 2015. En effet, si la compensation fonctionne au SMIC, ce n'est pas le cas pour les rémunérations au-delà de 1.2 SMIC et au-delà ce qui est fréquemment le cas des rémunérations des saisonniers en ETA.

Le bénéfice des TO DE avait été ouvert aux ETA en 2006 dans la loi d'orientation agricole du 7 janvier 2006 qui a étendu par amendement de M. Marc Le Fur aux entreprises de travaux agricoles et forestiers les dispositions permettant l'extension des taux réduits de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi « comme en bénéficient déjà les exploitants

agricoles» soulignait l'auteur de l'amendement. L'extension mettait à égalité l'exploitant agricole qui embauche un saisonnier TO DE et l'exploitant agricole qui délègue des travaux à une ETA qui embauche un saisonnier.

Tableau de bord FNEDT CCMSA (nombre de travailleurs permanents et occasionnels)		2004	2009	2012	2013	2014	2015	rapport 2015 2014
ETA	nombre d'entreprises	12 271	12 929	12 744	13 088	13496	13 762	102%
	nombre de salariés	47 013	58 345	67 575	73 920	81 305	80 426	99%
ETFs	nombre d'entreprises	743	930	847	846	836	839	100%
	nombre de salariés	2 534	3 316	2 587	2 713	2793	2823	101%
ETFe	nombre d'entreprises	7 780	7 548	7 147	7 001	6916	6 919	100%
	nombre de salariés	13 630	11 812	11 623	11 743	13260	14154	107%
Total entreprises de travaux		20 794	21 407	20 738	20 935	21248	21520	101%
Total salariés		63 177	73 473	81 785	88 376	97358	97403	100%